



Roquebrune-sur-Argens

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT

N° 2018 000121

l'an deux mille dix huit, le trente du mois de mai

Nous soussigné(s), **Brigadier-Chef Principal LAGIER Mikaël**
Brigadier-Chef Principal CHABOCHE Franck

Agents de police judiciaire adjoints, dûment agréés et assermentés, en résidence administrative à la police municipale de Roquebrune-sur-Argens - 83520.

Vu les articles 21/2°, 21-2, 78-6 et D15 du Code de Procédure Pénale

Vu l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme, revêtu(s) des insignes de notre fonction et conformément aux ordres de nos Chefs.

OBJET: Constatation affichage en mairie annexe des Issambres

SAISINE

Ce jour, le mercredi trente mai de l'an deux mille dix huit, à 14H00, constatons que "l'Extrait du Registre des Délibérations de la Communauté d'Agglomération" concernant la séance du 9 avril 2018 et concernant l'aménagement du territoire est affiché de façon claire et visible à l'entrée de la mairie annexe des Issambres sur les panneaux prévus à cet effet.

Réalisons un cliché photographique.

Rapport établi à toutes fins utiles.

CLÔTURE ET TRANSMISSION

Signature du rapport N° 2018 000121

L'(es) APJA :

Brigadier-Chef Principal LAGIER Mikaël
Brigadier-Chef Principal CHABOCHE Franck

Fait et clos à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, le 30/05/2018

Vu et transmis, le 4/6/18 par le Commandant du Corps de Police



DESTINATAIRES

- Monsieur le Maire
- M. l'Adjoint délégué à la Sécurité
- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de SAINTE-MAXIME
- Archives

